Information publique Nouvelle loi sur le tourisme

anzère 201 Invitation à une soirée d'information **Einladung** zu einer Infoveranstaltung > Freitag, 9. Dezember 2016





Sommaire / Agenda

- Nouvelle structure Anzère Tourisme SA
- Nouvelle loi sur le tourisme



Anzère Tourisme SA

La nouvelle organisation touristique



Anzère Tourisme SA (ATSA) en bref!

- La nouvelle organisation «Anzère Tourisme SA» regroupe les 10 actionnaires suivants:
 - Commune Ayent
 - Commune Arbaz
 - Sociétés de développement d'Ayent et d'Arbaz
 - Télé Anzère
 - Spa & Wellness
 - Hébergeurs d'Anzère
 - Représentants associations des propriétaires (ASPA), commerçants et la place du village AV0



Organigramme Anzère Tourisme SA (ATSA)

Spa & Wellness

TéléAnzère

TAZ & SPA demeurent des sociétés indépendantes. Synergies déjà existantes avec but de les renforcer.

Conseil d'administration - Anzère

DIRECTION

Damian INDERMITTE 100%

ADMINISTRATION & GUICHETS ANZERE/ARBAZ

Greg TREUSCH 80%

FINANCES & IT

JM DEFAGO 100%

Bernadette JOLLIEN

EVENTS & ANIMATION

lustine LUCON 80%

MARKETING &
GESTION PROJET

Amélie MUDRY 100%

INFRASTRUCTURE

Cédric JOST 100%



Rôle de Anzère Tourisme SA

- Management et développement de la destination
 - Gestion de projet
 - Renforcer les synergies entre les partenaires (TAZ, SPA, propriétaires et OT)
 - Développement de projets innovants
 - Coordinateur de la mise en œuvre du projet Anzère2025
- Promotion et animation de la destination
- Accueil et information



Public cibles de Anzère Tourisme SA



Les propriétaires ;

à considérer comme de véritables ambassadeurs et acteurs de la station;



Les familles ;

segment déjà bien présent, à renforcer (fidélisation);



Les groupes;

Nouveau public cible à travailler;



Les jeunes sportifs ;

constituant un fort potentiel de développement.



Stratégie / positionnement / vision

Un bon développement de notre offre et de notre qualité du service sont important afin de satisfaire les attentes de nos clients.

Les facteurs pour réussir sont:

- Conditions politiques et économiques
- Marketing /Positionnement
- Innovation
- Infrastructure



Nouvelle loi sur le tourisme



Nouvelle loi sur le tourisme

- En vigueur depuis le 01.01.2015
- Modifications importantes:
 - La suppression du plafonnement de la taxe de séjour;
 anciennement CHF 2.50 à Anzère et CHF 2.00 à Arbaz;
 - Possibilité d'introduire la taxe de séjour forfaitaire <u>obligatoire</u>
 - -> les propriétaires gardent la taxe
 - Possibilité de créer une entreprise de tourisme (SA) -> Anzère Tourisme SA



Anzère2025

Les étapes de la démarche

Atelier 1 - 03.10.2015

Identification

des besoins

Atelier 2 - 28.11.2015 Vision & Positionnement

Atelier 3 - 22.01.2016

Solutions de
financement

- 3 ateliers participatifs
- 1 commission stratégique : 14 séances (12 personnes)
- 1 sous-commission opérationnelle pour mettre en place le projet associé de carte d'avantages
- 3 séances publiques d'information + 5 bulletins d'informations (tout ménage)
- Une feuille de route pour Anzère Tourisme SA -> plan d'action Anzère2025



Principe de base

RESIDENCES SECONDAIRES:

Occupation moyenne 50 nuitées x Coefficient (UPM) x CHF 3.50

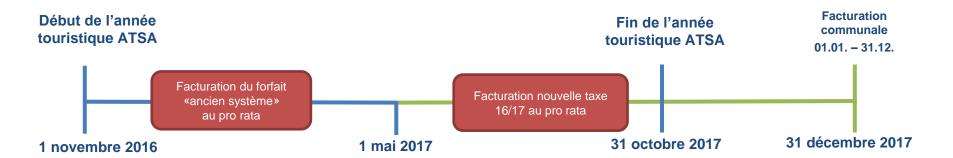
HOTELS, CAMPINGS, BNB, LOGEMENTS DE GROUPE:

Prélèvement effectif à la nuitée à CHF 3.50 / CHF 1.75 enfants



Principe de base – Facturation 16/17

- Jusqu'au 30.04.2017 : <u>Pas de changement</u>: le client paie par nuitée CHF 2.50 à l'Office de tourisme et les forfaits sont facturés par l'OT au pro rata en début 2017, soit 6 mois (50%),
- à partir du 1.05.2017 : facturation des nouveaux forfaits par les communes au pro rata.





Principe de base

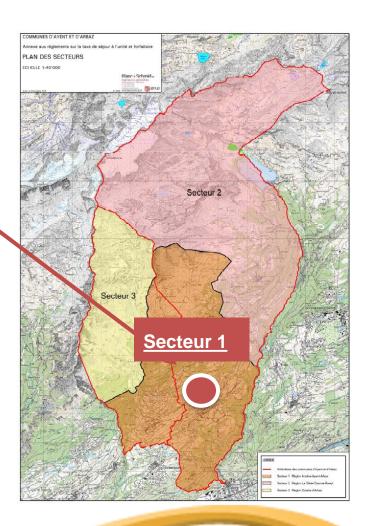
Taille des appartements	Coefficient touristique (UPM)* détermine le nbr de carte distribué	Montant forfaitaire / année (payé par appartement)
Studio / 1pièce	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF
4 pièces	7	1'225,00 CHF
5 pièces et plus	8	1'400.00 CHF



- 1. Propriétaire **NON DOMICILIE*** à Anzère/Ayent/Arbaz
- 2. Possédant une résidence secondaire 3 pièces

Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année		
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF		
2 pièces	3	525,00 CHF		
3 pièces	3 pièces 5			
Ţ				
5 cartes a	CHF 875			

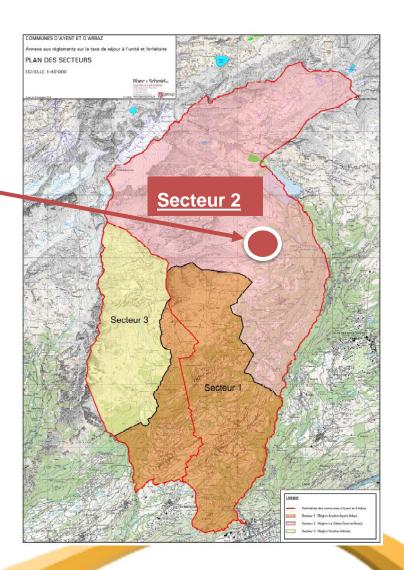
* Également valable pour la personne originaire d'Ayent/Arbaz non domiciliée qui possède un appartement qu'elle utilise le week-end.





- 1. Propriétaire **NON DOMICILIE** à Anzère/Ayent/Arbaz
- 2. Possédant une résidence secondaire 3 pièces

	Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année
	Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF
_	2 pièces	3	525,00 CHF
	3 pièces	3 pièces 5	
Ţ			
	5 cartes av	$\frac{1}{2}$ = CHF 437.50	





- 1. Propriétaire **DOMICILIE** d'une résidence secondaire **3 pièces** à Anzère/Ayent/Arbaz
- 2. Logement qui n'est <u>PAS UTILISE PERSONELLEMENT</u>, mais qui est utilisé pour héberger des personnes non domiciliées (vacanciers, amis, membres de la famille, autres)

Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année	
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF	
2 pièces	3	525,00 CHF	Ĺ
3 pièces	5	875,00 CHF	CHF 875
<u>5 ca</u>	artes avantag	ges	



- 1. Propriétaire **DOMICILIE** à Anzère/Ayent/Arbaz
- 2. Possédant un **MAYEN** à Anzère/Ayent/Arbaz

Si le logement est utilisé essentiellement a des fins personnelles:

- Pas de taxe de séjour forfaitaire
- Pas de cartes avantages
- Taxe à la nuitée pour les personnes non domiciliées qu'il héberge occasionnellement
 - -> Cartes avantages pour la durée du séjour



CAS PRATIQUES

- 1. Propriétaire **DOMICILIE** ou **NON DOMICILIE** Anzère/Ayent/Arbaz
- 2. Possédant une résidence secondaire 2 pièces

Si logement est loué a des **DOMICILIES** ou des **SAISONNIERS**

× 4 mois

- Pas de taxe de séjour forfaitaire
- Pas de carte avantage

Taille appartement	UPM	forfaitairo/annóo	en dehtansededas éjérilo dertabla idemois Ir la durée des séjours
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF	
2 pièces	3	525,00 CHF	→ <u>CHF 525.00</u>
3 pièces	5	875,00 CHF	

3 cartes avantages



Recettes supplémentaires : quels projets ?

Fond d'investissement :

20% de la nouvelle taxe va être investi dans des projets touristiques sur place, liées à Anzère2025.

Charges touristiques existantes p.ex. Navette d'hiver, tapis & téléski du village, chemins pédestres etc

Nouveau projet: Carte avantages



Carte avantages

Un outil marketing pour renforcer l'attractivité de Anzère

GRATUITÉ de juin à octobre

- Remontées mécaniques de Télé Anzère
- Entrée à la piscine du Spa & Wellness
- Transport entre Arbaz Anzère Ayent Barrage du Rawyl (Tseuzier) avec Car Postal
- En plus: une expérience prévu chaque jour du lundi au samedi
- Avantages réservés aux propriétaires prévues
- Offres pour l'hiver 17/18 sont prévues
- Les cartes sont non nominatives et transmissibles

























conzère VALAIS SWITZERLAND

Simulations de mise en location Haute- et basse saison

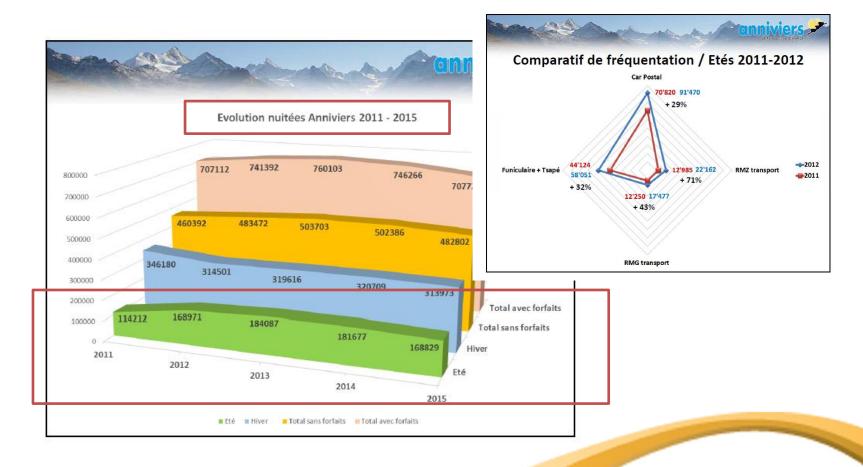
Taille appartement	Exemple HAUT-SAISON 6 nuits/4PAX 23.1230.12 11.0204.03.	Taxe de séjour reste chez le propriétaire (4PAX×CHF 3.50 × 6)	Total gain pour une location 6 nuits en HAUTE-SAISON	Prix du forfait	Différence
3 pièces	CHF 1'805 (+/- CHF 300/nuit)	CHF 84	CHF 1'889	CHF 875	CHF 1'014

Taille appartement	Exemple BASSE-SAISON 6 nuits/4PAX 03.0608.07 19.0807.10.	Taxe de séjour reste chez le propriétaire (4PAX x CHF 3.50 x 6)	Total gain pour une location 6 nuits en HAUTE-SAISON	Prix du forfait	Différence
3 pièces	CHF 1'140 (+/- CHF 190/nuit)	CHF 84	CHF 1'224	CHF 875	CHF 349

Prix brut ; basé sur la moyenne des chiffres mise à disposition des hébergeurs à Anzère



Val d'Anniviers





En BREF

- Une taxe forfaitaire simplifie l'administration
- Augmentation de l'attractivité de la station grâce à la carte avantages
- Ouverture Télé Anzère et Spa & Wellness garantie de juin à octobre
- Les propriétaires des résidences secondaires participent au développement
 touristique de leur station et indirectement, ils maintiennent la valeur de leur bien.
- Création d'un fond d'investissement qui est à disposition pour d'autres projets liées au projet Anzère2025



Questions?

Adresse de contact: anzere2025@anzere.ch

